

REUNION DU CONSEIL DU 16 MARS 2011

Le 16 mars 2011 à 20h30', les membres du Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqués le 10 mars se sont réunis à l'Hôtel de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Christophe DILE, Président de la Communauté de Communes et Maire de Neuvy-en-Mauges.

ETAIENT PRESENTS :

<u>CHANZEAUX :</u>	M. GUERIN
<u>LA CHAPELLE-ROUSSELIN :</u>	Mme LANGE - M. PITON
<u>CHEMILLE :</u>	Mme DAVID - M. GASCHET - Mme GASQUET - MM. GAUDIN - GILBERT - LECLERC J. - MIGNARD M. LECLERC G.
<u>COSSE D'ANJOU</u>	
<u>LA JUMELLIERE :</u>	MM. BARANGER - BOURCIER - CESBRON J-M.
<u>MELAY :</u>	Mme COULON
<u>NEUVY-EN-MAUGES :</u>	MM. DILE - FREMONDIERE
<u>SAINTE-CHRISTINE :</u>	M. MATHERY - Mme SECHER
<u>SAINTE-GEORGES-DES-GARDES :</u>	Mme HUMEAU M-P. - MM. LEGER - MARTIN
<u>SAINTE-LEZIN :</u>	MM. CESBRON J-F. - COURANT
<u>LA SALLE-DE-VIHIERS :</u>	M. DILE - Mme HUMEAU M-R - M. TIJOU
<u>LA TOURLANDRY :</u>	MM. AUGEREAU - GUILLOU - RAGON
<u>VALANJOU :</u>	MM. ALLUSSE - BRIODEAU - SECHET
<u>ETAIENT EXCUSES :</u>	Mmes BARANGER - BONDOUX - MM. BAZARD - BODY - BOURDEILLE - DENECHERE - LOISEAU - VOLERIT

POUVOIRS :

de Mme BARANGER à Mme DAVID
de M. BODY à M. GUERIN
de Mme BONDOUX à M. GAUDIN
de M. BOURDEILLE à M. LECLERC G.
de M. DENECHERE à M. LECLERC J.
de M. LOISEAU à Mme COULON

Secrétaire de Séance :

M. MATHERY

Ordre du jour :

- ↻ Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif 2010 - Affectation des résultats ;
- ↻ Examen des subventions 2011 ;
- ↻ Anjou Actiparc des Trois Routes Pôle "Est" à Chemillé - Projet de cession de 3 cellules de la pépinière d'entreprises au Centre de Formation du Soudage (C.D.S.) ;
- ↻ Extension du parc d'activités du Bon René à Chanzeaux - Proposition d'acquisition de parcelle appartenant à M. Pierre CAILLEAU ;
- ↻ Parc d'activités des Sources à Melay - Proposition de vente d'un lot à la SARL BICB ;
- ↻ Travaux de terrassement, d'assainissement et de voirie 1^{ère} phase de la voie d'accès rue Konrad Adenauer (Voie La Caillaudière) à l'Anjou Actiparc des Trois Routes à Chemillé - Information ;
- ↻ Extension bâtiment "Les Fresches" à Saint Lézin - Information ;
- ↻ Contrat départemental et fonds de concours ;
- ↻ Proposition de gratification stagiaire ;
- ↻ Rapport des commissions.

Préambule : M. DILE s'attriste du cataclysme subit par le Japon. Ses habitants tentent d'éviter une catastrophe nucléaire majeure tandis que le bilan du séisme et du tsunami ne cesse de s'alourdir. Il s'inquiète également des récents évènements du nord de l'Afrique (La Libye, la Tunisie, l'Egypte, le Yémen, Bahreïn.... où les peuples se rebellent contre les régimes en place).

Information : M. DILE informe que les jurys de recrutement ont rencontré cinq candidats et M. Arnaud GUERRY prendra ses fonctions à la Communauté de Communes de la Région de Chemillé le 1^{er} septembre prochain en remplacement de M. Jean-Marie RAIMBAULT, Directeur Général des Services, qui fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} janvier 2012. Il tient à souligner que les quatre autres candidats reçus ont également un excellent niveau.

Le Conseil du 16 février 2011 est approuvé à l'unanimité.

M. le Président propose l'ajout des trois délibérations qui suivent -accord du conseil- :

I - CONVENTION TRIPARTITE - E.P.C.C. - VILLE DE CHEMILLE - C.C.R.C. -

C - 16.03.11 - I - Communauté de Communes de la Région de Chemillé - Finances locales / Subventions

M. DILE informe qu'il convient de signer une nouvelle convention tripartite entre la Communauté de Communes, la Commune de Chemillé et l'E.P.C.C. Théâtre Foirail-Camifolia relative aux engagements propres à chaque collectivité.

En conséquence, le Conseil, par un vote à main levée : 39 votants, 39 oui :

- **approuve** la convention entre la Communauté de Communes de la Région de Chemillé, la Commune de Chemillé et l'E.P.C.C. Théâtre Foirail-Camifolia ,
- **donne pouvoir** à M. le Président ou l'un des Vice-Présidents pour signer la convention correspondante.

II - BUDGET PRINCIPAL - REAMENAGEMENT SCENOGRAPHIQUE INTERIEUR ET EXTERIEUR AU JARDIN CAMIFOLIA DE CHEMILLE - LANCEMENT DE LA CONSULTATION -

C - 16.03.11 - II - Communauté de Communes de la Région de Chemillé - Commande Publique / Marchés publics

M. DILE informe le Conseil qu'une consultation (procédure adaptée) va être lancée pour le réaménagement scénographique intérieur et extérieur au jardin Camifolia de Chemillé.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** le réaménagement scénographique intérieur et extérieur au jardin Camifolia de Chemillé,
- **autorise** la consultation (procédure adaptée) relative à cette opération,
- **donne pouvoir** à M. le Président ou l'un des Vice-Présidents pour signer les pièces correspondantes et en particulier les marchés à intervenir avec les entreprises retenues.

III - BUDGET PRINCIPAL - REFECTION DE L'ETANCHEITE ET RENFORCEMENT DU SUPPORTAGE DES GOULOTTES DU BASSIN EXTERIEUR DE LA PISCINE DE CHEMILLE - LANCEMENT DE LA CONSULTATION -

C - 16.03.11 - III - Communauté de Communes de la Région de Chemillé - Commande Publique / Marchés publics

M. DILE informe le Conseil qu'une consultation (procédure adaptée) va être lancée pour la réfection de l'étanchéité et le renforcement du supportage des goulottes du bassin extérieur de la piscine de Chemillé.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** la réfection de l'étanchéité et le renforcement du supportage des goulottes du bassin extérieur de la piscine de l'Hyrôme de Chemillé,
- **autorise** la consultation (procédure adaptée) relative à cette opération,
- **donne pouvoir** à M. le Président ou l'un des Vice-Présidents pour signer les pièces correspondantes et en particulier les marchés à intervenir avec les entreprises retenues.

IV - PRESENTATION DU COMPTE DE GESTION 2010 DU RECEVEUR DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE CHEMILLÉ -

C - 16.03.11 - IV - Communauté de Communes de la Région de Chemillé - Finances locales / Décisions budgétaires

Le Conseil de Communauté, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

☛ **statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

☛ **statuant** sur l'exécution du Budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

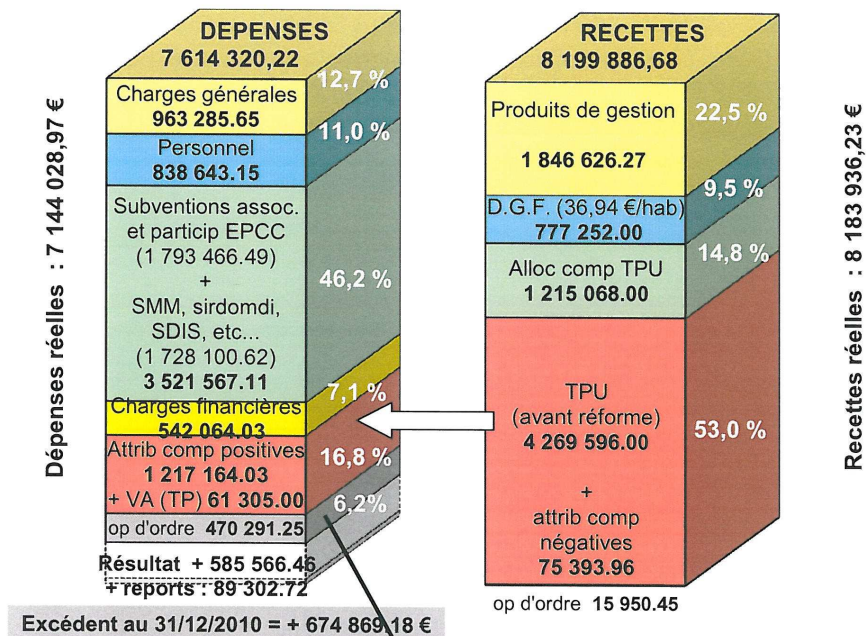
☛ **statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **déclare** à l'unanimité que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2010 pour le budget principal et les budgets annexes par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

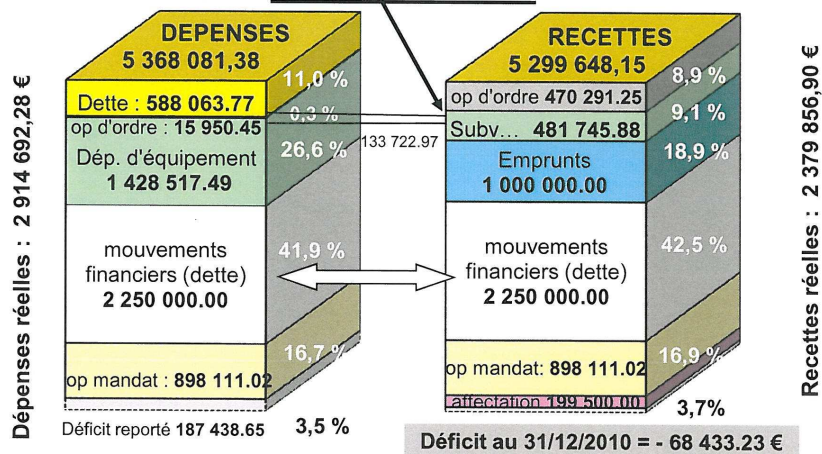
V - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 -

C - 16.03.11 - V - Communauté de Communes de la Région de Chemillé - Finances locales / Décisions budgétaires

FONCTIONNEMENT



INVESTISSEMENT



REPORTS DEPENSES : 1 706 300 €

REPORTS RECETTES : 1 641 000 €

Dépenses réelles
10 058 721,25 €

Epargne nette = 585 586,37 - 133 722,97 = + 451 863,40 €
 Affectation excédent fonctionnement : + 674 889,09 €
 1) remboursement dette : 133 722,97 €
 2) autofinancement : €
 3) report fonctionnement : €

Recettes réelles
10 563 793,13 €

M. MIGNARD préside la réunion et le Compte Administratif 2010 du Budget Principal et des budgets annexes est présenté aux membres du Conseil, lequel se résume comme suit :

BUDGET PRINCIPAL :

	<u>Section de fonctionnement</u>	<u>Section d'investissement</u>
Dépenses	7 614 320.22 €	5 180 642.73 €
Recettes	8 199 886.68 €	5 100 148.15 €
Résultat de l'exercice	+ 585 566.46 €	- 80 494.58 €
Affectation n-1		199 500.00 €
Résultat antérieur	+ 89 302.72 €	- 187 438.65 €
Résultat cumulé.....	+ 674 869.18 €	- 68 433.23 €
Reports dépenses		1 706 300.00 €
Reports recettes.....		1 641 000.00 €

BUDGET ANNEXE USINES RELAIS :

	<u>Section de fonctionnement</u>	<u>Section d'investissement</u>
Dépenses	707 200.60 €	1 123 908.50 €
Recettes	687 994.58 €	581 420.18 €
Résultat de l'exercice	- 19 206.02 €	- 542 488.32 €
Affectation n-1		150 400.00 €
Résultat antérieur	+ 118 196.25 €	- 149 613.05 €
Résultat cumulé.....	+ 98 990.23 €	- 541 701.37 €
Reports dépenses		147 200.00 €
Reports recettes.....		689 700.00 €

BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES LES HAUTES LANDES DE SAINTE CHRISTINE :

	<u>Section de fonctionnement</u>	<u>Section d'investissement</u>
Dépenses	1 700.20 €	1 700.20 €
Recettes	1 700.20 €	0.00 €
Résultat de l'exercice	0.00 €	- 1 700.20 €
Résultat antérieur	0.00 €	- 19 823.91 €
Résultat cumulé.....	0.00 €	- 21 524.11 €

BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES LES TROIS ROUTES DE CHEMILLE :

	<u>Section de fonctionnement</u>	<u>Section d'investissement</u>
Dépenses	1 093 456.51 €	2 874 528.62 €
Recettes	1 093 456.51 €	2 952 582.30 €
Résultat de l'exercice	0.00 €	+ 78 053.68 €
Résultat antérieur	0.00 €	+ 1 200 647.26 €
Résultat cumulé.....	0.00 €	+ 1 278 700.94 €
Reports dépenses		0.00 €
Reports recettes.....		600 000.00 €

BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES DE LA MOCQUETTERIE DE LA JUMELLIERE :

	<u>Section de fonctionnement</u>	<u>Section d'investissement</u>
Dépenses	35 411.36 €	29 029.37 €
Recettes	35 411.36 €	6 381.99 €
Résultat de l'exercice	0.00 €	- 22 647.38 €
Résultat antérieur	0.00 €	- 235 967.60 €
Résultat cumulé.....	0.00 €	- 258 614.98 €

BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES DE LA ROCHE BLANCHE DE LA CHAPELLE-ROUSSELIN :

	<u>Section de fonctionnement</u>	<u>Section d'investissement</u>
Dépenses	1 662.54 €	1 662.32 €
Recettes	1 662.54 €	0.22 €
Résultat de l'exercice	0.00 €	- 1 662.10 €
Résultat antérieur	0.00 €	- 135 170.84 €
Résultat cumulé.....	0.00 €	- 136 832.94 €

BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES DE LA GAGNERIE DE SAINT-GEORGES-DES-GARDES :

	<u>Section de fonctionnement</u>	<u>Section d'investissement</u>
Dépenses.....	5 110.13 €	5 109.62 €
Recettes.....	5 110.13 €	0.51 €
Résultat de l'exercice	0.00 €	+ 5 109.11 €
Résultat antérieur.....	0.00 €	- 50 809.97 €
Résultat cumulé.....	0.00 €	- 55 919.08 €

BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES DU BON RENE DE CHANZEUX :

	<u>Section de fonctionnement</u>	<u>Section d'investissement</u>
Dépenses.....	72 127.48 €	14 752.47 €
Recettes.....	72 127.48 €	57 375.01 €
Résultat de l'exercice	0.00 €	+ 42 622.54 €
Résultat antérieur.....	0.00 €	- 64 052.16 €
Résultat cumulé.....	0.00 €	- 21 429.62 €

BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES DE LA VENERIE DE LA TOURLANDRY :

	<u>Section de fonctionnement</u>	<u>Section d'investissement</u>
Dépenses.....	7 788.45 €	7 788.45 €
Recettes.....	7 788.45 €	0.00 €
Résultat de l'exercice	0.00 €	- 7 788.45 €
Résultat antérieur.....	0.00 €	- 12 208.39 €
Résultat cumulé.....	0.00 €	- 19 996.84 €

BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES DES SOURCES DE MELAY :

	<u>Section de fonctionnement</u>	<u>Section d'investissement</u>
Dépenses.....	165 317.13 €	139 242.13 €
Recettes.....	165 317.13 €	26 075.00 €
Résultat de l'exercice	0.00 €	- 113 167.13 €
Résultat antérieur.....	0.00 €	- 348 536.33 €
Résultat cumulé.....	0.00 €	- 461 703.46 €

BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES DE COULVEE DE MELAY :

	<u>Section de fonctionnement</u>	<u>Section d'investissement</u>
Dépenses.....	0.00 €	0.00 €
Recettes.....	0.00 €	0.00 €
Résultat de l'exercice	0.00 €	0.00 €
Résultat antérieur.....	0.00 €	- 292 936.87 €
Résultat cumulé.....	0.00 €	- 292 936.87 €

BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES DU CORMIER DE VALANJOU :

	<u>Section de fonctionnement</u>	<u>Section d'investissement</u>
Dépenses.....	0.00 €	0.00 €
Recettes.....	0.00 €	0.00 €
Résultat de l'exercice	0.00 €	0.00 €
Résultat antérieur.....	0.00 €	0.00 €
Résultat cumulé.....	0.00 €	0.00 €

BUDGET ANNEXE SPANC :

	<u>Section de fonctionnement</u>	<u>Section d'investissement</u>
Dépenses.....	13 037.00 €	0.00 €
Recettes.....	13 777.82 €	0.00 €
Résultat de l'exercice	+ 740.82 €	0.00 €
Résultat antérieur.....	+ 4 867.66 €	0.00 €
Résultat cumulé.....	+ 5 608.48 €	0.00 €

Le Conseil de Communauté, par un vote à main levée (38 votants, 38 oui) :
- **approuve** le compte administratif 2010 dressé par M. Christophe DILE,
Président, du budget principal et des budgets annexes de la Communauté de Communes.

VI - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2010 DU BUDGET ANNEXE DES USINES RELAIS -

C - 16.03.11 - VI - Communauté de Communes de la Région de Chemillé - Finances locales / Décisions budgétaires

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2010, le Conseil de Communauté, par un vote à main levée (39 votants, 39 oui) :

- **statuant** sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010,
- **constatant** que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

- . au titre des exercices antérieurs : + 118 196.25 €
- . au titre de l'exercice arrêté : - 19 206.02 €
- . soit un résultat à affecter de : + 98 990.23 €

- **considérant** que le besoin de financement de la section d'investissement (ligne 001) hors restes à réaliser est de 541 701.37 €

que le besoin de financement des restes à réaliser est nul (excédent de + 542 500.00 €)

soit un besoin de financement global de la section d'investissement nul (excédent de + 798,63 €)

- **décide** d'affecter le résultat comme suit :

- 0.00 € à la section d'investissement (article 1068)

- 98 990.23 € repris à la section de fonctionnement (ligne 002).

VII - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2010 DU BUDGET ANNEXE SPANC -

C - 16.03.11 - VII - Communauté de Communes de la Région de Chemillé - Finances locales / Décisions budgétaires

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2010, le Conseil de Communauté, par un vote à main levée (39 votants, 39 oui) :

- **statuant** sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010,
- **constatant** que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

- . au titre des exercices antérieurs : + 4 867.66 €
- . au titre de l'exercice arrêté : + 740.82 €
- . soit un résultat à affecter de : + 5 608.48 €

- **considérant** que le besoin de financement de la section d'investissement (ligne 001) est nul,

- **décide** d'affecter le résultat comme suit :

- 5 608.48 € repris à la section de fonctionnement (ligne 002).

VIII - EXAMEN ET VOTE DES SUBVENTIONS 2011 -

C - 16.03.11 - VIII - Communauté de Communes de la Région de Chemillé - Finances locales / Subventions

Chaque Président de commission présente les demandes de subvention.

Commentaires :

- **Centre social** : Mme LANGE indique qu'une ligne complémentaire de 12 045 € est souhaitée afin de couvrir les salaires de septembre à décembre 2011 pour des tâches de comptabilité, secrétariat, communication et ménages supplémentaires dues à l'augmentation de la population sur le territoire et également en raison d'un public de plus en plus diversifié. Un bilan devra être réalisé afin de savoir s'il y a lieu de pérenniser ces emplois et il faudra évidemment tenir compte des chiffres réels, qui seront connus en mai, de la fiscalité 2011. Elle tient à souligner les excellents rapports entretenus entre les décideurs du centre social et les élus de la Communauté.

- **A.D.M.R.** : M. AUGEREAU demande quelques éclaircissements sur les aides proposées. Mme LANGE et M. DILE rappellent que les subventions étaient autrefois accordées via les communes mais compte tenu des difficultés rencontrées, principalement l'essoufflement des bénévoles donc recrutement de salariés, la communauté avait décidé d'abonder ces dépenses nouvelles pour maintenir les services à destination en priorité des personnes âgées.

- **Ecole de musique** : A la demande de Mme GASQUET sur les différences d'aide accordée par élève en fonction des écoles (110 ou 300 €), M. RAIMBAULT répond

qu'il faut tenir compte des dépenses qui varient selon les cours donnés : individuel ou collectif.

- SCIC énergies partagées : M. DILE expose que dans le cadre des énergies renouvelables un groupe de personnes lié à la SCIC souhaite qu'une étude soit menée afin de déterminer les meilleures techniques à utiliser pour intégrer un financement local des éoliennes (collectivités et habitants du territoire). Cela permettrait également de comparer avec les données techniques et financières proposées par David énergies. M. DILE rappelle que la Communauté a pris la décision de mettre en place une zone de développement éolien et il est important, à l'image de la méthanisation, que la collectivité puisse soutenir cette réflexion. Cette étude estimée à 5 000 € pourrait être portée par la SCIC et permettrait à des investisseurs que sont les agriculteurs, les particuliers et également les collectivités d'avoir un placement intéressant.

- E.P.C.C. : La hausse de la participation est due à l'augmentation des fluides, à la revalorisation, à la progression des salaires et à la mise à disposition de personnel de l'EPCC auprès des communes du territoire dans l'accompagnement de projets communaux (aménagement, environnement et pédagogie) sans compensation financière. M. R. SECHET fait part de l'expérience menée sur Valanjou où un ingénieur-animateur, lors de plusieurs rencontres, a mis en exergue les attentes des habitants et les aménagements futurs de la commune avec un fil conducteur (une cohérence) pour tous les projets qui seront réalisés dans 5, 10 ou 15 ans. Pour M. GAUDIN il s'agit de continuer à travailler pour une bonne cohérence du territoire. Une présentation de l'activité sera proposée lors d'un prochain bureau ou conseil. M. BARANGER précise que la somme de 845 000 € comprend l'aide allouée à horizon bocage. M. FREMONDIERE s'interroge quant à l'actuel nouveau théâtre angevin et la construction d'une grande salle de spectacle à Trélazé. Est-ce que le Conseil d'administration de l'EPCC a appréhendé les conséquences pour l'offre culturelle chemilloise ? De plus la cartographie du public venant à Chemillé a-t-elle été établie ? Quelles seront les conséquences économiques lors des spectacles événementiels sur Chemillé ? M. GAUDIN a espoir que la salle de Trélazé n'ait pas un effet concurrentiel mais plutôt complémentaire (agencement et capacité d'accueil différents). Quant à la provenance du public, il dénombre peu d'angevins mais plutôt des spectateurs de la région, voire de Beaupréau, Cholet ou Nantes.

Après un large débat, M. DILE propose de passer au vote.

Le Conseil, par un vote à main levée (39 votants, 39 oui) :

- vote les subventions jointes en annexe pour un montant total de 1 956 615 €
- précise que les crédits correspondants seront inscrits aux articles 657341, 657364 et 6574 du budget primitif 2011.

- approuve la convention avec les Z'Eclectiques et les avenants aux conventions avec l'office de tourisme et l'école de musique de la Région de Chemillé (subventions supérieures à 23 000 €)

- donne pouvoir à M. le Président ou l'un des Vice-Présidents pour signer les conventions et les avenants correspondants.

IX - ANJOU ACTIPARC DES TROIS ROUTES POLE "EST" A CHEMILLE - CESSION DE 3 CELLULES DE LA PEPINIERE D'ENTREPRISES A M. LAFFONT OU LA SCI CORRESPONDANTE -

C - 16.03.11 - IX - Communauté de Communes de la Région de Chemillé - Domaines et patrimoine / Aliénations

M. DILE informe le Conseil que M. LAFFONT, Gérant du Centre de Formation du Soudage (C.D.S.), souhaite acquérir 3 cellules de la pépinière d'entreprises pour un montant total de 290 000 €.

En conséquence, le Conseil, à l'unanimité :

- Vu l'avis de France Domaine en date du 29 octobre 2010,
- décide de vendre à M. LAFFONT ou à la S.C.I. correspondante, 3 cellules de la pépinière d'entreprises cadastrée à Chemillé section AS n°5 pour 11a 91 ca (cellule n°1), AS n°6 pour 10a 28ca (cellule n°2), AS n°7 pour 10a 65 ca (cellule n°3) au prix de :

- Cellule n°1 (413 m²) : 124 000.00 €

- Cellule n°2 (218 m²) : 66 000.00 €

- Cellule n°3 (323 m²) : 100 000.00 €

Soit un total de : 290 000.00 €

- donne pouvoir à M. le Président ou l'un des Vice-Présidents pour signer l'acte authentique rédigé par Me Jean-Nicolas MATHIEU, Notaire à Chemillé.

X - EXTENSION DU PARC D'ACTIVITES DU BON RENE A CHANZEAUX - ACQUISITION DE PARCELLE APPARTENANT A M. PIERRE CAILLEAU -

C - 16.03.11 - X - Communauté de Communes de la Région de Chemillé - Domaines et patrimoine / Acquisitions

M. DILE informe le Conseil que dans le cadre de sa compétence "développement économique", la Communauté continue l'extension du Parc d'activités du Bon René à Chanzeaux. M. DILE propose d'acquérir une nouvelle parcelle.

En conséquence, le Conseil, à l'unanimité :

- **Vu** l'avis de France Domaine en date du 7 décembre 2010,

- **décide** d'acquérir la parcelle cadastrée Section ZX n°70 pour une superficie de 24a 61ca, appartenant à M. Pierre CAILLEAU au prix de 2 € le m² soit 4 922 €. La Communauté prend en charge l'éventuelle indemnité à l'exploitant,

- **donne pouvoir** à M. le Président ou l'un des Vice-Présidents pour signer l'acte authentique rédigé par Me Jean-Nicolas MATHIEU, Notaire à Chemillé.

XI - PARC D'ACTIVITES DES SOURCES A MELAY - VENTE D'UN LOT A LA SARL BICB -

C - 16.03.11 - XI - Communauté de Communes de la Région de Chemillé - Domaines et patrimoine / Aliénations

M. DILE informe le Conseil que M. CHOUTEAU, représentant la Sarl BICB souhaite acquérir la parcelle située dans le parc d'activités des Sources à Melay pour exercer son activité de charpente bois et métallique.

En conséquence, le Conseil, à l'unanimité :

- Vu l'avis de France Domaine en date du 15 février 2011,

- **décide** de céder à la Sarl BICB ou la S.C.I. correspondante le lot n° 6 cadastré section A n° 1066 d'une superficie de 3 047 m² au prix de 7 € H.T. le m² soit 21 329 € H.T.,

- **donne pouvoir** à M. le Président ou l'un des Vice-Présidents pour signer l'acte authentique rédigé par Me Jean-Nicolas MATHIEU, Notaire à Chemillé.

XII - TRAVAUX DE TERRASSEMENT, D'ASSAINISSEMENT ET DE VOIRIE 1^{ère} PHASE DE LA VOIE D'ACCES RUE KONRAD ADENAUER (VOIE LA CAILLAUDIÈRE) A L'ANJOU ACTIPARC DES TROIS ROUTES A CHEMILLE - INFORMATION -

Concernant les travaux de terrassement, d'assainissement et de voirie 1^{ère} phase de la voie d'accès rue Konrad Adenauer (voie la Caillaudière) à l'Anjou Actiparc des Trois Routes "Est" sur la commune de Chemillé, M. DILE informe que la C.A.O. s'est réunie le 24 février dernier et a décidé de retenir l'entreprise COURANT SA pour un montant de 98 339.67 € H.T.

XIII - EXTENSION BATIMENT "LES FRESCHES" A SAINT LEZIN - INFORMATION -

Concernant l'extension du bâtiment "Les Fresches" à Saint-Lézin, M. DILE informe que la C.A.O. s'est réunie le 24 février dernier et a décidé de retenir les entreprises suivantes :

Lot 1 : VRD - Gros œuvre : ALLARD TP - Botz en Mauges	54 281.00 € H.T.
	+ Option Caillebotis 11 310.00 € H.T.
Lot 2 : Charp. métallique - Couverture - Bardage : THOMAS - Chemillé	56 592.70 € H.T.
Lot 7 : Electricité : COUDRAIS - Beaupreau	2 520.00 € H.T.

pour un montant total de 113 393.70 € H.T. + option 11 310.00 € H.T. = 124 703.70 € H.T.

XIV - CONTRAT DEPARTEMENTAL ET FONDS DE CONCOURS -

C - 16.03.11 - XIV - Communauté de Communes de la Région de Chemillé - Finances locales / Fonds de concours

Dans le cadre du contrat départemental, M. DILE suggère une répartition via des fonds de concours auprès des communes. Il s'agit donc de déterminer, d'une part, la somme globale et, d'autre part, la clef de répartition. Un exemple est donné : 400 000 € à répartir selon la répartition suivante : 2/3 habitants et 1/3 fixe.

Chaque commune pourra présenter sa demande sous réserve qu'elle abonde d'un montant égal ou supérieur à la somme allouée par la CCRC.

Exemple 400 000 € : Répartition : 2/3 hab - 1/3 fixe

Nom de la commune	Population totale	Répartition		
		1/3 fixe	2/3 hab	Total
Chanzeaux	1 108	10 257	13 987	24 244
La Chapelle-Rousselin	733	10 257	9 253	19 510
Chemillé	7 193	10 257	90 804	101 061
Cossé-d'Anjou	448	10 257	5 655	15 912
La Jumellière	1 323	10 257	16 701	26 958
Melay	1 668	10 257	21 057	31 314
Neuvy-en-Mauges	819	10 257	10 339	20 596
Saint-Georges-des-Gardes	1 641	10 257	20 716	30 973
Saint-Lézin	767	10 257	9 683	19 940
Sainte-Christine	791	10 257	9 985	20 242
La Salle-de-Vihiers	1 101	10 257	13 899	24 156
La Tourlandry	1 293	10 257	16 323	26 580
Valanjou	2 239	10 257	28 265	38 522
	21 124	133 341.00	266 667.00	400 008.00

En conséquence, le Conseil :

- **donne un accord de principe** à la mise en place d'un fonds de concours auprès des communes. Il restera à déterminer le montant à répartir.

- **valide** la clé de répartition du fonds de concours : 1/3 part fixe et 2/3 par habitant.

XV - GRATIFICATION STAGIAIRE -

C - 16.03.11 - XV - Communauté de Communes de la Région de Chemillé - Fonction publique / Autres catégories de personnels

Une étudiante en licence se propose de faire un stage de 3 mois ou plus à la Communauté de Communes. Elle va aider la commission sociale afin de réaliser un diagnostic médical qui comprendra :

✓ Le diagnostic des professions médicales sur la Communauté de Communes,

- ✓ L'étude des besoins,
- ✓ Les services proposés à l'extérieur,
- ✓ Les propositions de solution,
- ✓ Les lieux où des solutions ont été mises en place,
- ✓ Les attentes des professionnels,
- ✓ Les obstacles rencontrés lors de l'installation.

Il s'agirait de prévoir une gratification correspondant à 12.5 € du plafond horaire de la sécurité sociale, ainsi que le remboursement des frais de déplacements occasionnés dans le cadre de son stage.

En conséquence, le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité (39 oui) :

- **décide** de gratifier Melle Annie-Laure RICHARD selon les critères énoncés ci-dessus pendant sa période de stage à la Communauté.

XVI - RAPPORT DES COMMISSIONS -

COMMISSION VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE (Mme DAVID) -

- **Carpe Diem** : En raison d'une mise aux normes de sécurité de la salle de La Source, une rencontre a été provoquée entre le bureau de Carpe Diem, la C.C.R.C. et la municipalité de Chemillé et il a été défini qu'une partie des activités est communale et l'autre intercommunale. Cette association demande à être maintenue dans les locaux actuels appartenant à la Ville de Chemillé. Afin de pouvoir accueillir une centaine de personnes dans ces locaux dénommés "Le petit théâtre", la Communauté va procéder aux aménagements

nécessaires à la mise en conformité. Il s'agit de modifier les statuts et d'inscrire dans les compétences les activités de ce local, cela permettra une mise à disposition des lieux entre la Commune de Chemillé et la Communauté. M. DILE précise que jusqu'à aujourd'hui la Commune prêtait gracieusement le petit théâtre (depuis 10 ans) et la communauté versait une subvention pour couvrir les consommables (chauffage). Il ajoute également que l'Association Carpe Diem n'a pas l'exclusivité de cette salle et que toute troupe du territoire (ou association) qui le souhaite pourra jouir des lieux selon un planning à établir.

Coordination des bibliothèques : Les coordinatrices proposent de prendre en charge, pour toutes les bibliothèques, la relance auprès des emprunteurs de livres ou CD qui ne rendent pas en temps et en heure ces documents. A part la médiathèque de Chemillé elles constatent, dans l'ensemble, que les bénévoles ne peuvent pas assurer un suivi correct. Ces relances seraient faites 4 fois par an, en même temps sur tout le réseau (13 communes) pour chaque document non rendu. Elles pensent ainsi assurer un meilleur fonctionnement des prêts et mieux faire respecter le règlement. Cette démarche va être testée sur 2011 dans un premier temps.

Ecole de musique : Lors du dernier conseil d'administration René DIOT a annoncé qu'il quitterait la présidence fin 2011. Il a évoqué le sujet de la territorialité compte tenu de la taille de l'Ecole, précisé qu'il était de plus en plus difficile de trouver des bénévoles et qu'il était aussi plus facile de recruter des professeurs dans une école territoriale.

La commission propose de rencontrer les membres du bureau et de s'informer auparavant sur le coût d'une telle réorganisation.

Scènes de pays : Association de pays, SCENES DE PAYS doit intégrer les nouveaux locaux de la Maison de Pays dans quelques mois (à la fin des travaux). Ils seront ainsi physiquement séparés de La Loge, lieu appartenant à la Ville de Beaupreau.

Par ailleurs le Syndicat Mixte du Pays des Mauges étudie un document pour définir la mission de services publics de cette association, son champ d'intervention, sa dotation et les différentes modalités liées à cette mission.

Pour ce qui est des spectacles, en accord avec le TFC 3 spectacles financés par le Pays, seront sélectionnés. Problèmes de date à régler !

Comité de jumelage : L'Assemblée Générale sera le 23 mars. Un site internet est créé et un fond de stand est à l'étude.

La Compagnie du Rêve fait part d'une nouvelle exposition consacrée à l'Anjou (vitrines mettant en scènes le patrimoine du département avec animation de marionnettes). Il propose pour Chemillé le thème de Camifolia. Proposition transmise à l'E.P.C.C.

Location de matériel aux Associations : Le Bureau communautaire a décidé de continuer à accorder la gratuité pour le prêt de matériel aux associations mais ne veut plus assumer les charges que cela entraîne : location de matériel pour monter et démonter les gradins, temps passé par des agents municipaux pour la mise en place du matériel emprunté et le transport...

XVII - SOIREE COMMUNAUTAIRE -

M. DILE fixe la date de cette soirée le jeudi 14 avril 2011. Le lieu reste à déterminer, soit à l'hôtel de la Communauté, soit au théâtre foirail. M. DILE insiste auprès des Maires afin qu'ils fédèrent auprès de leurs conseillers municipaux. M. Loïc de CHATEAUBRIANT présentera le projet de territoire.

XVIII - ENTRETIEN ESPACES VERTS COMMUNAUTAIRES -

M. DILE évoque les problèmes liés à l'entretien des espaces verts communautaires. Quatre possibilités sont évoquées :

- recrutement d'un salarié au service technique, mais cela implique d'acquérir également le matériel nécessaire,
- mise à disposition du personnel de la ville de Chemillé, mais actuellement, en raison de l'application du plan de désherbage, est en surcharge de travail,
- contrat avec une entreprise privée,
- contrat avec une entreprise d'aide par le travail (C.A.T. - atelier protégé).

Cette dernière solution est préconisée car elle remplit deux objectifs :

- ✓ réinsérer des personnes handicapées,
- ✓ se substituer à la contribution au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique. En effet, il s'agit de noter que l'effectif en équivalent temps plein à la Communauté va être supérieur à 20 et de ce fait soumis à la loi du 11 février

2005. Si les dispositions de la loi ne sont pas respectées, la contribution s'élèvera à 12 000 €.